Appel à projet

Clause d’insertion sociale 2025

**Contexte :**

Dans le cadre des marchés publics comportant des clauses sociales, les entreprises attributaires d’un marché public s’engagent à réaliser une action d’insertion. Concrètement, ces entreprises s’engagent à réserver un certain nombre d’heures de travail générées par le marché, à des personnes en difficulté d’insertion professionnelle.

**Objectifs:**

Mise à l’emploi dans le domaine du Bâtiment et des Travaux Publics de personnes en insertion.

**Contenu :**

* Evaluation des compétences professionnelles et positionnement professionnel selon le profil du candidat (fiche de suivi / personne obligatoire)
* Détermination du profil recherché en lien avec l’entreprise (fiche de profil de poste obligatoire)
* Mise en relation entre les entreprises et les candidats sélectionnés (tableau de suivi des contacts entreprises)
* Suivi en entreprise : suivi mensuel sur chantier et/ou en fin de mission (fiche de suivi / personne)
* Mise en place de formation si besoin
* Mise en place de contrats de professionnalisation, d’apprentissage… et négociation en vue de leur pérennisation
* Forfait réunion / contacts téléphoniques / formalisation

La Maison de l’Emploi de l’Auxerrois assure la coordination du dispositif avec les donneurs d’ordre. Le prestataire retenu interviendra auprès des entreprises ainsi que dans le suivi des publics et la négociation des contrats de travail.

**Durée :**

Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

**Public cible :**

Personnes en difficulté d’insertion professionnelle ayant levé les principaux freins de retour à l’emploi et ayant pour projet de travailler dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics.

**Nombre de participants :**

Entretien Test : 150 en prévisionnel

Positionnement professionnel (référentiel métier) : 175 en prévisionnel

Mise en relation public / entreprise : 145 en prévisionnel

Appui, conseil aux entreprises sur la pérennisation des emplois et mise en place de formation adaptées : 230 en prévisionnel

Formalisation des contacts et suivi de parcours à prévoir

**Le nombre de participants, de mise en relation etc dépendra uniquement du nombre de marché public en cours sur la période.**

**Ces données prévisionnelles seront donc revues à la baisse ou à la hausse selon les marchés en cours en 2025.**

**Personnel dédié :**

1 salarié de la structure retenue devra être nommé pour la gestion du dispositif.

**Modalités de dépôt des projets**

Nous vous invitons, en tant qu’acteurs locaux de l’emploi, à nous proposer vos projets s’inscrivant dans cet esprit, en tenant compte des indications et en intégrant la logique de parcours d’insertion professionnelle.

Pour tous les projets proposés, le dossier doit comporter :

* Le projet complet de l’opération (document Word)
* Les documents permettant la constitution ou la mise à jour du dossier permanent (statuts, listes des membres, RIB…)

***Les documents sont téléchargeables sur le site internet de la Maison de l’Emploi.***

Au terme de l’appel à projets, les bénéficiaires retenus pour la mise en œuvre de cette opération doivent répondre aux obligations de publicité du FSE et fournir les éléments nécessaires à la vérification de l’utilisation des fonds versés.

L’organisme devra fournir une situation budgétaire, un bilan quantitatif et qualitatif à la fin de l’action.

DATE LIMITE DE DEPÔT DES DOSSIERS :

**10 janvier 2025**

Dossier à envoyer par courrier électronique à :

**Maison de l’Emploi et de la Formation de l’Auxerrois**

A l’attention de Adeline BACHELLERIE

1 avenue de St Georges – 1er étage

89000 Auxerre

abachellerie@mdeauxerrois.com

*1 exemplaire par courriel scanné et signé*